

ORNE LORRAINE CONFLUENCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**METTANT A L'ENQUETE PUBLIQUE LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL
POUR LE PROJET D'ENTRETIEN DE L'ORNE D'OLLEY A JOEUF**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES,

VU l'article L.123-3 du Code de l'Environnement,

VU le projet lancé par le syndicat des communes riveraines de l'Orne visant réaliser un programme d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2018 validant le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf et le mettant à enquête publique,

VU l'arrêté Préfectoral du 27 décembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences lui conférant la compétence obligatoire « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211.7 du code de l'environnement » à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

VU l'arrêté Préfectoral du 20 février 2018 visant à dissoudre le syndicat des communes riveraines de l'Orne au profit de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences.

VU l'ordonnance en date du 18 avril 2018 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy désignant Mme Guylène Caillard en qualité de commissaire-enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Une enquête publique pour déclarer d'intérêt général le projet d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf sur les communes d'Olley, Puxe, Jeandelize, Boncourt, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Labry, Hatrize, Giraumont, Valleroy, Moineville, Auboué, Homécourt et Joeuf aura lieu du 19

Accusé de réception en préfecture
054-200070845-20180604-
ENQUETE_PUBLIQU-AR
Date de télétransmission : 05/06/2018
Date de réception préfecture : 05/06/2018

juin 08h00 au 2 juillet 2018 inclus à 16h. Cette enquête publique sera réalisée au profit d'Orne Lorraine Confluences qui est le porteur de projet après la dissolution du syndicat des communes riveraines de l'Orne. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences à Auboué.

ARTICLE 2 :

Mme Guylène Caillard, sans profession, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés dans les 8 lieux d'accueil des permanences concernées pendant 24 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies, du 19 juin 2018 au 12 juillet 2018 inclus.

Les 8 lieux d'accueil, où le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sont les mairies de Joeuf, Homécourt, Valleroy, Hatrize, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Jeandelize et à OLC à Auboué.

Dans les communes où le commissaire-enquêteur ne tiendra pas de permanence, une version dématérialisée du projet présenté par OLC sera à la disposition du public dans chaque mairie concernée.

ARTICLE 4 :

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général pour le programme d'entretien de l'Orne suivant les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

OLC – à l'attention de Mme Guylène CAILLARD, commissaire-enquêteur – 1 place du Général Leclerc 54580 Auboué

- sur les registres d'enquête disponibles au sein des mairies de Joeuf, Homécourt, Valleroy, Hatrize, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Jeandelize et à OLC à Auboué aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences qui se tiendront les :

- mardi 19 juin en mairie de Valleroy de 08h à 09h30
- mercredi 20 juin en mairie de Conflans-en-Jarnisy de 10h00 à 11h30,
- jeudi 21 juin en mairie de Jeandelize de 18h00 à 19h00
- samedi 23 juin en mairie de Jarny de 10h00 à 11h30
- lundi 25 juin en mairie Joeuf de 08h30 à 10h00
- lundi 09 juillet en mairie d'Hatrize de 15h30 à 17h00
- mardi 10 juillet en mairie d'Homécourt de 14h00 à 15h30
- jeudi 12 juillet au siège de l'OLC à Auboué de 14h30 à 16h00.

- par voie dématérialisée : un poste informatique est mis à la disposition du public au siège d'OLC afin de consulter le dossier en plus du dossier papier, 1 Place du Général Leclerc, 54580 à Auboué aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le(s) site(s) internet de l'OLC (www.olec54.fr).

Le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse courriel dédiée suivante : entretienorne@orange.fr

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci, après examen des observations et propositions consignées ou annexées au registre, transmettra au Président le dossier avec son rapport, comportant un avis motivé, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête.

ARTICLE 6 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8ème jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- Le Républicain Lorrain
- Le Paysan Lorrain

Une publicité s'effectuera également par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet dans les 14 mairies concernées ainsi qu'au siège d'Orne Lorraine Confluences. Cet avis sera également présent sur le site internet d'OLC.

ARTICLE 7 :

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à M. le Préfet de Meurthe et Moselle et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter au siège de la communauté de communes pendant 1 an le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur aux heures et jours d'ouverture de l'intercommunalité et sur le site internet d'OLC (www.olc54.fr).

ARTICLE 9 :

Des copies du présent arrêté seront adressées :

- à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- à Mme le commissaire-enquêteur,
- à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy

Fait à Jarny, le 29 mai 2018.

Le Président,

Jacky ZANARDO

